

La Confédération paysanne salue une politique agricole "extrêmement novatrice"

06h46, le 12 octobre 2017, modifié à 07h05, le 12 octobre 2017

Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération paysanne, s'est dit satisfait jeudi, sur Europe 1, des annonces formulées mercredi par Emmanuel Macron lors des États généraux de l'alimentation.

INTERVIEW

C'est la promesse formulée mercredi par Emmanuel Macron lors des États généraux de l'alimentation. Le président a annoncé qu'il légiférerait par ordonnances en rééquilibrant les contrats commerciaux entre agriculteurs et distributeurs. Jeudi, sur Europe 1, Laurent Pinatel, porte-parole de la Confédération paysanne, étiquetée à gauche, n'a pas caché sa satisfaction à l'écoute de ce discours. "Je pense qu'il y a une prise de conscience de l'Élysée et il y a une vision. C'est un discours de politique générale agricole qu'a tenu hier Emmanuel Macron à Rungis", a-t-il souligné au micro de Raphaëlle Duchemin, dans Europe 1 bonjour.

"C'est une révolution". Le président a notamment annoncé que les prix devront désormais partir du coût de production. Jusqu'à maintenant il était fixé à partir du prix du distributeur. L'objectif de cette mesure est d'améliorer les revenus des agriculteurs qui gagnent en moyenne 350 euros par mois. La loi devrait être présentée et adoptée via des ordonnances "au premier semestre 2018". "C'est une révolution. C'est quelque chose qu'on demandait depuis longtemps. On calcule le coût de revient, on fixe la part du paysan et ensuite on ajoute la part de la distribution", explique le syndicaliste qui se dit confiant sur le fait que le consommateur ne paye pas plus cher en bout de chaîne. "Vu les fortunes qui se créent dans l'alimentaire, on se dit que l'on peut répartir un peu la marge", pointe Laurent Pinatel.

Entendu sur Europe 1

Je ne pense pas que l'on soit allé vers autant de changement de cap de l'agriculture ces trente dernières années

"Il va falloir quand même se méfier". Dans son discours, Emmanuel Macron a également souhaité que le seuil de revente à perte, le prix minimum en dessous duquel les distributeurs n'ont pas le droit de vendre, soit relevé. Il a encore réaffirmé son engagement de campagne d'atteindre "50% de produits bio ou locaux d'ici 2022 en restauration collective". "Il confie une politique agricole extrêmement novatrice. La confédération paysanne a 30 ans cette année. Je ne pense pas que l'on soit allé vers autant de changement de cap de l'agriculture ces trente

dernières années", s'enthousiasme Laurent Pinatel, avant d'ajouter : "Il confie la mise en place d'une politique nouvelle à des outils anciens. Il va quand même falloir se méfier".

Sur le même sujet :

- Alimentation : Macron annonce une loi pour mieux rémunérer les agriculteurs
- États généraux de l'alimentation : les agriculteurs suspendus aux annonces de Macron
- Alimentation : Leclerc agite le spectre d'un retour à la loi Galland



Par C.O.